DEL2023 03 067

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 34 Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230329-DEL2023_03_067-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Xavier LEMOINE** — **Maire,** à la suite de la convocation adressée le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

PRESENTS:

M. LEMOINE, Mme HUART, M. SCHUMACHER, Mme PINTO, M. BARTH, Mme DIARRA, M. ARSLAN, Mme DA SILVA, M. CADIO, Mme SIBY, Mme GERARD, M. CHAINEY, Mme ETIENNE, Mme BOUKREDINE, Mme DUDEK, M. LAVALLEZ, Mme LAIDOUNI, M. MEDJALDI, M. PEDRO, M. CAUCHIE, M. SARACOZ, M. JOUSSET, M. BRICKX, Mme PLANET-LEDIEU, Mme RIBEAUCOURT, M. KECHAOU, M. YACHOU.

ABSENT(S) / PROCURATION(S):

M. GINAC (donne procuration à Mme HUART), M. DAHMOUNI (donne procuration à M. ARSLAN), Mme AHOUANGONOU (donne procuration à Mme DIARRA), Mme TERREN, Mme HASHAS (donne procuration à M. SCHUMACHER), M. DA CRUZ (donne procuration à Mme PINTO), Mme MARQUES (donne procuration à M. BARTH), M. KACHOUR (donne procuration à Mme RIBEAUCOURT).

Mme Sophie GERARD a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

(Service des Sports) – SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION MONTFERMEIL HANDBALL POUR L'ANNEE 2023

Sur proposition de Monsieur Chainey, rapporteur.

Les associations sportives présentent à la ville une demande de subvention annuelle ayant pour objet la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement en lien à la contribution du développement d'activités ou encore au financement global de leur activité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

Vu la loi n°2000-320 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et plus particulièrement les articles 9-1 et 10-1,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu la demande de subvention déposée par l'association Montfermeil Handball le 20 février 2023, d'un montant de 40 000 € auprès de la ville de Montfermeil,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Financière, qui s'est réunie le 13 mars 2023 pour étudier l'ensemble des subventions, pour accorder une subvention de 40 000 €,

Considérant que l'association Montfermeil Handball présente une demande de subvention pour une aide à leur fonctionnement annuel,

Il est proposé au Conseil Municipal:

1. D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'association Montfermeil Handball pour l'année 2023.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-20230329-DEL2023_03_067-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023

- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.
- 3. De dire que la dépense est inscrite au budget.

Le Conseil Municipal a voté: à l'unanimité (34 voix POUR: M. LEMOINE, M. GINAC, Mme HUART, M. SCHUMACHER, Mme PINTO, M. BARTH, Mme DIARRA, M. ARSLAN, Mme DA SILVA, M. CADIO, Mme SIBY, M. DAHMOUNI, Mme GERARD, M. CHAINEY, Mme ETIENNE, Mme AHOUANGONOU, Mme BOUKREDINE, Mme DUDEK, M. LAVALLEZ, Mme LAIDOUNI, M. MEDJALDI, Mme HASHAS, M. DA CRUZ, Mme MARQUES, M. PEDRO, M. CAUCHIE, M. SARACOZ, M. JOUSSET, M. BRICKX, Mme PLANET-LEDIEU, Mme RIBEAUCOURT, M. KACHOUR, M. KECHAOU, M. YACHOU; 1 NPPPV: Mme TERREN).

Le Secrétaire de séance, Sophie GERARD

Xavier LEMOINE

Le Maire.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93 100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 03.04.2023 Au Représentant de l'Etat Publié le 03.04.2023

Montfermeil, le 03.04. 2023

Pour le Maire, par délégation, Directeur général (Adjoint)

OBJET DE LA DEPENSE	SUBVENTION A L'ASSOCIATION MONTFERMEIL HANDBALL POUR L'ANNEE 2023
Montant total	40 000 €
Prévisionnel ou définitif	Définitif
Imputation nature	657 48
Imputation fonction	30
Antenne	Subvention de fonctionnement Associations
Paiement étalé ou unique	Unique
N) d'engagement	SP230029